CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

PROCES VERBAL - 1/2014

Séance ordinaire du 18 février 2014
à la salle des spectacles

Présidence: M. Michel PERRET

Membres présents:	69
Membres absents excusés:	15
Membres non excusés:	4
Effectif total:	78

Absents excusés: Mmes et MM. Graziella AIELLO, Mercédès ASSAL, Judith BOVAY, Cédric CHARBONNET, Odile GEORGALLIDES, Laurent KÄSLIN, Sophie LAB, Karim LASSEB, Roland PERRIN, Mary PITTET, Idrees SAMIM, Malica SKRIJELJ, Anne-Lise UDRY, Reynold UDRY, Philippe VERSEL.
Absents non excusés: Mme et MM. Nadereh NASSIRI-ANSARI, Michel PETER-CONTESSE, Félix SCHMIDT, Ali YAHIAOUI.

A 20 h 15, **M. Michel PERRET**, Président, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à Mmes les conseillères communales, MM. les conseillers communaux, à la Municipalité et à M. Alexandre GOOD, Secrétaire municipal.
Il remercie chaleureusement le public, qui, en assistant à nos débats, montre son intérêt pour les affaires publiques de la commune.

La presse est représentée par Mme Zoé DECKER du journal «Le Régional».

En cette période olympique, le Président présente Mme Sylvie RAPP, prétendante au titre de secrétaire suppléante du Conseil communal d'Epalinges, qui passe ce soir sa dernière épreuve.

Nous vivons ce soir la première séance de 2014. Vous avez tous remarqué, voire déploré, que ni dans les divers écopoints ni à la déchetterie ne se trouve une benne pour recueillir les bonnes résolutions que nous avons prises le 31 décembre 2013 pour 2014. Il s'agit donc de les conserver et les mettre en pratique.

Parmi ces bonnes résolutions figure certainement celle d'être assidu aux séances du Conseil communal.

L'appel est effectué par la Secrétaire. Le quorum étant atteint, l'assemblée est déclarée ouverte par le Président.

Il invite les Verts à désigner un ou une volontaire pour remplacer Mme Sophie LAB, scrutatrice suppléante, excusée ce soir.
M. Erich DÜRST propose Mme Susanna KUSSMANN, qui prend place à la table des scrutateurs.

COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Lundi 30 décembre:
Il a reçu la lettre de démission de M. Bernard FAUCHERRE, PLR, pour le 31 décembre 2013. Il en fait lecture.
Entré au Conseil communal en 1989, M. Bernard FAUCHERRE a été moult fois réélu pour totaliser finalement quelque 150 séances plénières, sans compter les séances de commission. Discret, dévoué, il a su s'attirer l'estime de ses collègues en émettant des avis fort pertinents. Pour le remercier de sa fidélité, le Conseil l'applaudit.

Mercredi 8 janvier:
Il a assisté au vernissage de l'exposition et à la remise des prix concernant le projet de construction de logements protégés et à loyers modérés sur deux parcelles communales. Malgré une forte participation étrangère, ce sont deux bureaux d'architectes romands qui ont décroché la palme.

Mercredi 29 janvier:
Il a reçu la lettre de Mme Sophie LAB, qui fait part de sa démission, avec effet immédiat, de son poste de déléguée du Conseil au Comité de l'Accueil de l'enfance de la commune d'Epalinges.
Il remercie Mme Sophie LAB de nous avoir représentés durant plus de deux ans dans un domaine qu'elle affectionne, l'enfance. Son remplacement se fera à l'interne après consultation des groupes en sachant que le PLR est déjà représenté par M. Cédric DELAMADELEINE, président du comité, et les socialistes par M. Pierre JOLLIET, municipal. Il invite dès lors les Verts, les Hors parti et l'UDC à lui faire part de leurs propositions de candidature si possible à la fin de la présente séance, le bureau siégeant le lendemain pour traiter, notamment, de ce point.

Samedi 1er février:
Il a été invité à prendre part au 1er repas de soutien organisé par la section juniors du FC Epalinges. Quelque 350 convives étaient présents. Un succès réjouissant.

Dimanche 9 février:
Il a présidé le bureau électoral lors des votations fédérales qui portaient sur 3 objets: les transports publics, le financement de l'avortement et l'immigration de masse. Ces scutins ont mobilisé un peu plus de 64% du corps électoral palinzard, à savoir 3340 votants sur 5122. Cela représente quelque 10 000 bulletins à traiter. Une fois encore, le bureau électoral étendu a confirmé sa remarquable efficacité. Petit cocorico en passant: un institut de recherche mandaté par la radio et la télévision nous a choisis comme commune-test à cette occasion.

Vendredis 10 et 17 janvier et 14 février:
Accompagné de notre photographe officielle Mme Heidi VIREDAZ, il a eu l'honneur et le plaisir d'aller apporter les vœux et remettre les cadeaux de la commune à quatre fringants nonagénaires, à savoir Mme Agnès WEBER et MM. George SHALOM, Raymond CLAVEL et Pierre GACHOUD.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour n'appelant aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le procès-verbal n'appelant aucune remarque, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à Mme Fabienne GHEZA.

3. ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAL (M. Rabih HAIDAR en remplacement de M. Joël BOILLAT, démissionnaire)

Le Président invite M. Rabih HAIDAR à s'avancer.
Vu que la personne invitée à se présenter est absente, le Président passe au point suivant.

4. ELECTION D'UN MEMBRE SUPPLEANT A LA COMMISSION D'URBANISME ET DES CONSTRUCTIONS (en remplacement de M. Joël BOILLAT, démissionnaire)

Personne n'est présenté par le groupe UDC.

5. ELECTION D'UN MEMBRE SUPPLEANT A LA COMMISSION DE GESTION (en remplacement de M. Joël BOILLAT, démissionnaire)

Personne n'est présenté par le groupe UDC.

6. INFRASTRUCTURES SCOLAIRES ET ACCUEIL DE L'ENFANCE, HORIZON 2015 – DEMANDE DE CREDIT POUR L'ORGANISATION D'UN MANDAT D'ETUDE PARALLELE D'ARCHITECTURE

Préavis municipal No 1/2014

La parole est donnée à **Mme Olimpia PERROUD**, présidente rapporteuse de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport.

Le Président la remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc et des finances pour leur travail.

La discussion est ouverte.

M. Pierre JOLLIET, municipal, désire apporter quelques précisions sur ce sujet. Il relève que la presse s'intéresse aussi à l'avenir de notre commune. A la suite des articles publiés dans «Le Regional» et dans «24 Heures» mentionnant les montants publiés au niveau des investissements, la Municipalité souhaite repréciser quelques éléments de ce préavis. Les montants figurant actuellement au plan des investissements ont été prévus avant que la Municipalité ne précise sa réflexion dans ce préavis. Ne figure donc pas encore au plan des investissements le montant pour la rénovation et l'extension de la garderie «La Pépinière» et la construction d'une salle de gym supplémentaire. Par ailleurs, au vu des différentes options possibles sur le site de Bois-Murat, il n'était pas raisonnable d'évaluer préalablement le montant total des investissements à réaliser sur ce site. En conséquence, c'est bien le résultat du mandat d'étude parallèle qui permettra de définir avec une certaine précision la totalité des investissements à réaliser ces dix prochaines années, si l'évolution démographique prévue se confirme. Une fois le résultat de cette étude connue, la Municipalité sera donc en mesure d'insérer et d'échelonner ces constructions dans le plan des investissements en tenant compte des critères suivants: les besoins liés à l'évolution démographique, les possibilités financières de la commune et l'organisation des chantiers, dès lors que l'établissement scolaire devra fonctionner pendant la durée des travaux.

La discussion n'est plus demandée.

Le Président passe au vote. A mains levées**, le préavis No 1/2014 est accepté à l'unanimité.**

7. MOTION DEPOSEE PAR LES CONSEILLERS COMMUNAUX CHARLES-ANDRE BOLOMEY & CEDRIC DELAMADELEINE, AU NOM DU PARTI LIBERAL RADICAL, POUR UN ENGAGEMENT LOCAL DANS L'ENERGIE RENOUVELABLE – PRISE EN CONSIDERATION

La parole est donnée à **Mme Brigitte CROTTAZ**, présidente rapporteuse de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport.

Le Président la remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail.

La discussion est ouverte.

M. Mazyar YOSEFI, juge cette motion intéressante dans la mesure où elle offre à la Municipalité la possibilité de se pencher sur le problème mais il l'a trouve beaucoup trop détaillée et limitative. Il invite les motionnaires à transformer leur motion en postulat, ce qui donnerait à l'Exécutif l'opportunité d'étudier d'autres pistes et variantes.

M. Cédric DELAMADELEINE précise à nouveau que les motionnaires attendent des réponses circonstanciées aux points 2 et 3 de leur motion. Toutefois, si l'analyse de la situation laisse apparaître que les propositions précitées n'étaient pas adéquates, ils ne seraient évidemment pas opposés à ce que d'autres pistes soient proposées par la Municipalité.

M. Angelo MARZOLI relève que, en lisant les conclusions de cette motion, il n'y a pas de doute que les points 2 et 3 ne laissent aucun choix à la Municipalité que celui de présenter un préavis acceptant la proposition de créer une coopérative ou de la refuser. Il n'y a pas de place pour d'autres alternatives. Les motionnaires soulignent que, par le terme «notamment», utilisé dans la phrase d'introduction de leur motion, ils estiment que d'autres voies peuvent être étudiées. Ce qui restera de la motion, ce seront ces conclusions et non les promesses faites par les motionnaires qu'ils accepteront le cas échéant que d'autres propositions soient mises sur la table par la Municipalité. Le groupe Socialiste propose d'encrer cette promesse dans les conclusions de cette motion par un quatrième point qui amenderait la motion comme suit: ***«Proposer d'autres alternatives visant à favoriser et gérer la production d'énergie renouvelable sur le territoire de notre commune».***

M. Erich DÜRST souligne que notre nouveau règlement n'est pas encore en vigueur mais une chose est sûre, la loi sur les communes s'applique aussi à la commune d'Epalinges. Une motion est définie par l'acte par lequel le Conseil demande à la Municipalité de présenter une étude ou une décision de la compétence du Conseil. La formulation de la motion demande une étude et non la présentation d'un préavis. La loi sur les communes n'interdit pas que, dans le cas d'une telle étude, différentes variantes soient abordées, même si cela dépasse un peu le cadre strict de ce qui a été énoncé par les motionnaires dans leur texte. Au nom des Verts, il invite le Conseil à soutenir cette motion. Cela oblige la Municipalité à étudier quelque chose et non à présenter un projet de décision sous la forme d'un préavis.

M. Maurice MISCHLER, syndic, souligne que la volonté du Conseil communal dans l'ensemble a été bien comprise par la Municipalité. Il est clair que la Municipalité ne va pas mettre des œillères dans l'étude de quelque motion que ce soit. Toutes les options devront être étudiées quelle que soit l'interprétation que peut faire chaque personne et/ou parti de ce texte. Une étude globale devra de toute façon être faite ; il a reçu cette semaine même une lettre du Département de l'énergie demandant d'appliquer dès le 1er juillet la loi sur l'énergie, loi qui se veut visionnaire et importante pour la vie de la commune.

M. Charles-André BOLOMEY rappelle que, dans cette motion, il est important pour tout le monde de se focaliser sur le fond, la forme sera débattue ultérieurement.

La discussion n'est plus demandée, le Président passe au vote de l'amendement de M. Angelo MARZOLI, soit: ***Proposer d'autres alternatives visant à favoriser et gérer la production d'énergie renouvelable sur le territoire de notre commune.***

L'amendement est refusé à deux voix près.

Le Président passe maintenant au vote sur les conclusions de la commission, soit la prise en considération de la motion.
La prise en considération de la motion est acceptée et renvoyée à la Municipalité.

8. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

- **M. Maurice MISCHLER, syndic**

Animations communales: il annonce les prochaines animations qui auront lieu à Epalinges au cours de cette année.

- le jeudi 20 mars aura lieu la cérémonie d'accueil des habitants et remise des Mérites 2013 à la salle des spectacles. Trois personnes ont été retenues pour les Mérites, Mme Laure HONSBERGER, MM. Anoush ABRAR et Francis MICHON.
- reprise des activités pour l'Urban Training le jeudi 1er mai.
- le 8 mai se tiendra le 1er café-débat sur le thème «Le vin: entre bonheur et misère» au CAJE.
- du 9 au 25 mai, le conseiller communal Yves GIROUD, exposera ses dessins et aquarelles à la salle des combles de la Maison de Commune. Le vernissage aura lieu le 8 mai.
- le jeudi 22 mai aura lieu un concert de musique baroque à la salle des spectacles.
- les 15, 20 et 25 juin seront présentés sur écran géant les matchs de football de l'équipe de Suisse. La fête de la musique aura lieu le 20 juin ; elle sera d'autant plus belle.

- **M. Pierre JOLLIET, municipal**

Salle de gymnastique de la Croix-Blanche: depuis 1 an et demi environ, le CAJE ouvre la salle de gymnastique de la Croix-Blanche de 16 à 18 heures, le dimanche. Une quinzaine de jeunes participait à cette animation de manière régulière. Depuis le mois de décembre, le nombre à plus que doublé, c'est pourquoi elle sera ouverte le plus souvent possible dès le moment qu'elle est disponible. Les animateurs du CAJE sont très satisfaits de cette opération.
Customisation des armoires électriques: le CAJE a obtenu l'autorisation de customiser les armoires électriques de la commune. Il y aura donc, d'ici à cet été, des armoires électriques de couleur.

- **M. Jean-Marc BAATARD, municipal**

Projet de préavis sur l'amélioration des écopoints des Tuileries et du Grand-Chemin: à la suite des problèmes des écopoints qui débordent chaque week-end, la Municipalité a étudié la possibilité de clôturer les écopoints pour en interdire l'accès en dehors des heures d'ouverture. Les études ont débouché sur un surcoût tellement considérable que la Municipalité a décidé d'abandonner cette idée. N'étant plus dans les temps, ce point sera reporté à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Ramassage du papier: l'entreprise Faucherre Transports SA et les employés de la commune qui travaillent de concert avec elle pour le ramassage mensuel du papier sur le territoire de la commune sont débordés. Les questions de législation concernant les

heures de travail des chauffeurs ne peuvent plus être respectées si l'on veut faire la tournée en une seule journée. Il a maintenant été convenu de doubler cette tournée de ramassage du papier chaque deuxième mercredi du mois, essentiellement dans les quartiers à forte densité de population (Croix-Blanche, Route de Berne, Croisettes et Tuileries).

Taxe déchets «entreprise», réponse à l'interpellation du Conseiller communal Yann GLAYRE «La décision de taxer les raisons individuelles est-elle bien en conformité avec le droit suisse?»: comme le règlement communal ne définit pas la notion d'entreprise, la Municipalité a dû demander un avis de droit en mandatant Me KASSER, avocat, qui a adressé à la Municipalité une réponse circonstanciée dont il lit quelques extraits.
La réponse de la Municipalité sera jointe au présent pv.

Postulat du conseiller communal Laurent BALSIGER (Plan lumière): la Municipalité sera en mesure de répondre au postulat de M. Laurent BALSIGER ainsi qu'au vœu de M. Charles-André BOLOMEY lors de la prochaine séance.

- **M. Alain MONOD, municipal**

Bassin de natation de Bois-Murat: les pompes du bassin n'ont malheureusement pas fait l'objet d'un examen et d'un changement lors des travaux de rénovation. Récemment, une des pompes a été démontée pour une révision et il s'avère finalement qu'il faut changer les deux pompes dans l'urgence. Cette dépense non budgétée s'élève à Fr. 15 000.- .

- **M. Bernard KRATTINGER, municipal**

Vente de vin des vignes communales: la vente de vin de la commune aura lieu le 14 juin sur la place de la Croix-Blanche. Parallèlement à la vente de vin sera vendu le bois des forêts communales au prix convenu, sans mise de départ. La commune a mis en place le séchage du bois vert ; donc dès 2015 du bois vert et du bois sec seront vendus. Cette manifestation sera également accompagnée d'une vente de pain venant du four à pain.

Plan de gestion des forêts publiques du triage Mèbre-Talent: une présentation de ce plan de gestion qui ne concerne que les forêts palinzardes est faite au moyen de Powerpoint. Le plan de gestion porte sur la période 2010-2019, toutefois la période 2010 et 2013 a principalement été occupée par le travail d'élaboration du plan concernant l'état actuel des forêts, l'analyse de l'évolution passée, de la gestion des Forêts, ainsi que pour définir les objectifs et les mesures à prendre à moyen terme. Il précise que ce plan de gestion a été adopté par la Municipalité.
Les bases légales au niveau fédéral et cantonal sont évoquées ainsi que les objectifs stratégiques du plan directeur forestier du 18^{e} arrondissement et ceux du triage Mèbre - Talent. Les forêts communales d'Epalinges représentent une surface de 66 ha boisés exploitables de façon soutenue. Elles couvrent des stations de bonne productivité,

l'accroissement moyen actuel étant estimé à près de 8 sylves par ha et par an. Les objectifs:

- A l'avenir, il s'agira de diminuer le volume de bois exploité afin de stabiliser le volume sur pied.
- D'avoir à long terme pour Epalinges 30% de résineux et 70% de feuillus.
- D'avoir aussi à long terme une forêt d'avantage mélangée, tant au niveau des feuillus nobles que des résineux.
- La répartition devrait être de 25% de petits bois, 45% de bois moyens et 30% de gros bois.

L'état des jeunes forêts – rajeunissement et bas-perchis –est bon.
Le bois énergie produit dans les forêts communales est aujourd'hui pratiquement entièrement utilisé pour le chauffage de locaux communaux et pour la mise annuelle de bois de feu. Les forêts de protection contre les dangers naturels s'étendent sur environ 80% des forêts communales d'Epalinges et exercent une protection contre les glissements de terrain et l'érosion des berges.
En terme de biodiversité, plusieurs zones précieuses et biotopes sont présentes dans les forêts communales.
Enfin, la forêt est aussi un lieu d'accueil et de loisir. Les infrastructures sont de plusieurs types comme les refuges, les chemins et sentiers pédestres, l'espace de pétanque au Bois de la Chapelle et le parcours de golf.
Il rappelle que le document complet «Plan de gestion» est à disposition au service technique. Il n'est pas inutile de rappeler non plus que, si cette forêt vit aussi bien, c'est aussi grâce à notre équipe de forestiers qui mérite nos remerciements et félicitations.

9. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. Erich DÜRST souhaite déposer une motion sur l'assainissement énergétique du parc immobilier communal.
«Il y a quelques années, la Municipalité a chargé l'entreprise Energo d'effectuer une étude sur la consommation énergétique du parc immobilier communal. Cette étude est désormais disponible, et celles et ceux qui le souhaitaient ont pu en prendre connaissance. Le document fournit des informations précieuses sur la consommation énergétique et en eau des immeubles suivants:

- Maison Rochat
- Salle de gym de la Croix-Blanche
- Chalet de l'Espérance
- Collèges de Bois-Murat, Croix-Blanche, Ofréquaz et Village
- Pavillon scolaire du Chaugand et du Grand-Chemin
- Maison de commune et salle de spectacle
- Maison palinzarde

Le rapport établit l'efficacité énergétique de ces bâtiments, certificat énergétique à l'appui, et il identifie des pistes d'amélioration en donnant des indications de priorité.
Les bâtiments de la commune sont classés de la manière suivante :

- 2 en classe C

- 1 en classe D
- 3 en classe E
- 4 en classe F
- 1 en classe G

Des mesures d'amélioration sont donc certainement possibles et, bien entendu, souhaitables, que ce soit pour des motifs écologiques ou pour des considérations économiques.

Compte tenu de ce qui précède, il propose la motion suivante:

Motion sur l'assainissement énergétique du parc immobilier communal.

La Municipalité est chargée de présenter au Conseil communal une étude sur les travaux d'assainissement énergétique des bâtiments communaux à mener dans les années à venir. L'étude établira un programme pluriannuel en tenant compte des enjeux écologiques et économiques, des cycles de vie des installations actuellement en place, des opportunités d'assainissement des enveloppes, et de la planification des investissements.

Le Président passe au vote de la prise en considération de cette motion.

La prise en considération de la motion est acceptée et renvoyée à la Municipalité.

Nous sommes au terme de cette séance. Le Président remercie les membres du Conseil pour leur participation. Nous nous retrouverons ici-même le 1er avril 2014. Dans l'intervalle, prenez soin de vous, prenez soin des vôtres et prenez soin de la commune.
La séance est levée à 21 h 40.

Epalinges, le 3 mars 2014

CONSEIL COMMUNAL EPALINGES

Le Président: La Secrétaire:

Michel PERRET Fabienne GHEZA